



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 août 2018
Français
Original : anglais

Septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a affirmé sa détermination à faire front à la menace que représente pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et les autres personnes et groupes qui y sont associés. Au paragraphe 97 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport stratégique initial et de le tenir ensuite informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2368 \(2017\)](#), le Conseil m'a prié de continuer à lui présenter tous les six mois des rapports stratégiques qui montrent la gravité de la menace susmentionnée et qui présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

2. Le présent rapport est le septième que je consacre à la menace que représente l'EIIL pour la paix et la sécurité internationales¹. Il a été établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales².

3. Le rapport souligne que l'EIIL a continué de se muer en un réseau mondial clandestin, dont le cœur, affaibli mais toujours solide, se trouve en Iraq et en République arabe syrienne, et qui compte des groupes régionaux qui lui sont affiliés au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie ; il s'intéresse également au problème complexe que posent le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Les États Membres et l'ONU n'ont eu de cesse de renforcer, d'affiner et d'exploiter efficacement les outils et mesures destinés à faire face à l'évolution de la menace transnationale que constitue l'EIIL.

¹ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#) et [S/2018/80](#).

² Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.



II. Évaluation de la menace

A. Vue d'ensemble de la menace

4. À la fin de 2017, l'EIIL, après avoir été vaincu en Iraq, a été contraint de battre en retraite en République arabe syrienne. Au début de 2018, les forces armées syriennes ont réussi à repousser davantage l'EIIL autour de Damas, mais le groupe a fait montre d'une plus grande résistance dans l'est du pays. Les opérations militaires contre l'EIIL se sont à nouveau intensifiées à la fin du printemps³.

5. Quantité de combattants, de personnes en charge de la préparation des opérations et de hauts responsables de l'EIIL ont été tués et beaucoup de membres de l'organisation ont quitté la zone immédiate du conflit. Ils sont encore nombreux, toutefois, à se trouver en Iraq et en République arabe syrienne, certains continuant de se livrer activement aux combats et d'autres se cachant parmi les populations qui les soutiennent et dans les zones urbaines. On estime à plus de 20 000 le nombre de membres de l'EIIL actuellement présents en Iraq et en République arabe syrienne, répartis de manière pratiquement égale entre les deux pays. Une grande partie des milliers de combattants terroristes étrangers actifs se trouve toujours parmi eux⁴.

6. Bien que la direction et les structures administratives du « califat » aient été considérablement mises à mal et qu'il ait inévitablement fallu déléguer certains pouvoirs, l'esprit de discipline collective est intact. Abu Bakr al-Baghdadi conserve son autorité, même si certaines informations donnent à penser qu'il aurait été blessé⁵. Les bureaux de l'EIIL chargés de la sécurité générale et des finances, de même que les bureaux de l'EII qui s'occupent de l'immigration et de la coordination de la logistique continuent de fonctionner, tout comme Amaq, son agence de presse. L'activité médiatique, qui était tombée au plus bas en septembre et octobre 2017, a quelque peu repris depuis et s'est stabilisée. Le cœur de l'activité médiatique est passé de la structure centrale de l'EIIL à ses affiliés. La propagande du groupe reste moins intense qu'elle ne l'était jusqu'au milieu de l'année 2017⁶.

7. Le flux de combattants terroristes étrangers qui se rendent en Iraq et en République arabe syrienne pour rejoindre les rangs de l'EIIL s'est quasiment arrêté. Le flux inverse, bien qu'il soit plus lent que prévu, demeure un grave problème. Les combattants relocalisés de l'EIIL semblent se cacher là où ils le peuvent, leur intention étant de redevenir actifs lorsque les circonstances le permettront. Il se peut que la stabilisation temporaire des positions militaires du groupe dans l'est de la République arabe syrienne au début de l'année 2018 ait encouragé un nombre non négligeable de combattants terroristes étrangers à rester dans la zone de conflit⁷.

8. La baisse de la fréquence des attaques terroristes dirigées par l'EIIL observée depuis la fin de 2017 s'est poursuivie en 2018. Il pourrait exister un lien de causalité entre cette baisse et la défaite militaire de l'EIIL. La fusion envisagée de certaines unités administratives ne s'est pas faite sans mal. Un grand nombre de personnes chargées de préparer les attentats et quantité d'agents parmi les plus actifs ont été tués lors de frappes ciblées⁸.

9. Tout porte à croire que l'EIIL conservera à moyen terme une structure centrale en Iraq et en République arabe syrienne en raison de la persistance du conflit et de la

³ Information communiquée par un État Membre.

⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁵ Inscrit sur la Liste sous le nom de Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁸ Information communiquée par un État Membre.

complexité des problèmes de stabilisation. Dans le même temps, un grand nombre de membres affiliés à l'EIIL se trouvent en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est, en Libye et, dans une moindre mesure, au Sahel, dans le Sinaï, en Somalie et au Yémen. Le nombre de combattants terroristes étrangers varie selon les pays, mais le plus gros contingent se trouve en Afghanistan (voir S/2018/466). Un certain nombre de petites cellules ont en outre fait leur apparition dans d'autres pays et régions. La menace grandissante émanant de cette nébuleuse mondiale sera diverse et difficile à prévoir ; elle pourrait même se concrétiser dans l'hypothèse où des membres de l'EIIL quitteraient l'organisation pour rejoindre d'autres réseaux⁹.

10. On compte actuellement un millier de combattants terroristes étrangers détenus dans le nord de la République arabe syrienne, et ils seraient près de 10 000 à être entre les mains des autorités irakiennes – sans compter les membres de leur famille. Un certain nombre de femmes et enfants qui ont quitté la zone de conflit et sont à présent détenus pourraient avoir été victimes d'actes de traite et d'esclavage sexuel de la part de l'EIIL. Des États Membres estiment que la traite d'êtres humains et l'esclavage sexuel n'ont jamais été une importante source de revenus pour l'EIIL, mais manquent d'informations sur d'autres aspects de la question.

11. Les sites archéologiques situés en Iraq et en République arabe syrienne continuent de faire l'objet de fouilles illégales et d'actes de destruction, les autorités compétentes n'étant pas en mesure d'assurer la surveillance de tous les lieux convoités¹⁰. Le trafic de biens culturels a probablement permis à l'EIIL de se procurer des fonds à l'époque où son emprise sur les territoires concernés était à son apogée, mais il est difficile de déterminer s'il en a stocké ou s'il tire toujours profit d'une manière ou d'une autre.

12. L'EIIL peut facilement se procurer des armes et du matériel dans les zones dont la gouvernance laisse à désirer et où le groupe est actif. Il excelle dans la fabrication d'engins explosifs artisanaux et l'armement de drones (voir S/2018/14, par. 90). Des États Membres estiment que l'un des dangers liés au retour de combattants terroristes étrangers dans leur pays d'origine tient à ce type de compétences acquises dans les zones de conflit. L'utilisation d'engins explosifs artisanaux risque fort de s'intensifier à mesure que l'EIIL reviendra à des tactiques asymétriques.

B. Tendances régionales

1. Moyen-Orient

13. L'évolution de l'EIIL qui abandonne peu à peu sa structure protoétatique pour devenir un réseau clandestin, se poursuit. Il ne contrôle plus aucun centre urbain important, mais a réussi à maintenir son emprise sur le territoire situé dans la partie orientale de la province de Deïr el-Zor, où il contrôle toujours des petites villes et des villages. Ses combattants, notamment les combattants terroristes étrangers restants, sont principalement concentrés dans l'est de la vallée du Moyen-Euphrate, et tiennent une zone d'importance stratégique près de la frontière avec l'Iraq¹¹. L'EIIL est toujours en mesure d'organiser des attaques à l'intérieur du territoire syrien. Aucun territoire n'est totalement sous son contrôle en Iraq, mais ses effectifs demeurent nombreux et actifs.

14. L'EIIL a décentralisé sa structure de commandement pour éviter de nouvelles pertes. Des États Membres estiment que de nombreux membres de l'EIIL entendent

⁹ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰ Information communiquée par un État Membre.

¹¹ Information communiquée par un État Membre.

poursuivre le combat, malgré les revers qu'ils ont essuyés ; d'autres se cachent à présent en République arabe syrienne, en Iraq et dans d'autres pays de la région, et constituent ainsi une menace potentielle pour les pays en question et au-delà. Certains ont été arrêtés par les forces gouvernementales syriennes ou faits prisonniers par d'autres entités armées engagées dans la lutte contre l'EIIL.

15. L'EIIL reste présent dans d'autres parties de la République arabe syrienne, notamment à Alep¹². Avec ses quelque 80 000 personnes déplacées, le camp de Roukban situé dans le sud du pays apparaît comme une poche à forte densité de population dans une zone géographique restreinte, ce qui fait craindre à certains États Membres que le camp ne devienne un lieu de radicalisation et de recrutement où pourraient éclore de nouvelles cellules de l'EIIL. Le Jeïch Khaled ibn el-Walid (QDe.155), groupe associé à l'EIIL, se trouve à Deraa, dans l'extrême sud-ouest¹³. Le 25 juillet 2018, l'EIIL a mené de multiples attaques, notamment des attentats-suicides, dans des zones habitées par des civils à Soueïda, dans le sud-ouest, qui auraient fait plus de 200 morts et blessés, et a enlevé des femmes et des enfants.

16. La situation financière de l'EIIL est plus difficile à analyser depuis que ses fonctions administratives sont devenues clandestines et que l'organisation ne cherche plus à administrer des populations et un territoire. Ses réserves financières ont diminué au début de l'année 2018 sans toutefois se tarir et se chiffrent, selon un État Membre, à quelques centaines de millions de dollars des États-Unis. L'EIIL a perdu sa capacité à extraire des hydrocarbures (voir S/2018/14/Rev.1, par. 9), mais le ralentissement des opérations militaires dirigées contre le groupe lui a redonné accès à certains champs pétrolifères à l'est de la République arabe syrienne¹⁴. Le pétrole demeure donc l'une des sources de revenus du groupe, qui recourt à des méthodes rudimentaires pour l'extraire, à la fois pour sa propre consommation et pour le revendre à la population locale. L'EIIL possède également d'autres sources de revenus, notamment l'extorsion de fonds aux réseaux de distribution, le prélèvement d'une « taxe » auprès des commerces situés aussi bien dans les régions qu'il contrôle que dans les zones contestées, ainsi que l'enlèvement d'hommes d'affaires locaux pour lesquels il exige des rançons relativement modestes versées en monnaie locale¹⁵.

17. Malgré le coup porté aux structures administratives proto-étatiques de l'EIIL, la direction des finances est toujours assurée par le commandement central du groupe¹⁶. Il semblerait que des membres de l'EIIL aient investi dans la région et infiltré certains secteurs d'activité, tels que des entreprises du bâtiment, des bureaux de change, des exploitations agricoles, des pêcheries, des sociétés immobilières, et jusqu'à des hôtels (voir S/2018/14/Rev.1, par. 12 et 13)¹⁷. Les intermédiaires financiers de l'EIIL et les réseaux qui transfèrent leurs activités dans les pays voisins suscitent aussi des préoccupations¹⁸.

18. L'EIIL est toujours en mesure d'acheminer des fonds par-delà les frontières, souvent *via* des pays intermédiaires, jusqu'à leur destination finale. Il s'appuie essentiellement sur les réseaux parabancaires *hawala* et sur des entreprises de transfert de fonds (certaines étant au courant des liens avec le groupe, d'autres non), ainsi que sur des passeurs de fonds¹⁹. En outre, la structure centrale de l'EIIL semble

¹² Information communiquée par un État Membre.

¹³ Information communiquée par un État Membre.

¹⁴ Information communiquée par un État Membre.

¹⁵ Information communiquée par un État Membre.

¹⁶ Information communiquée par un État Membre.

¹⁷ Voir par exemple le résumé des motifs ayant présidé à l'inscription d'Al-Kawthar Money Exchange (QDe.157) sur la Liste.

¹⁸ Information communiquée par un État Membre.

¹⁹ Information communiquée par un État Membre.

continuer de soutenir financièrement les groupes qui lui sont affiliés, bien que l'ampleur de ce soutien ne soit pas claire et puisse diminuer²⁰.

19. Au Yémen, les divisions sectaires encouragées par la guerre contre les houthistes ont attiré quelques recrues dans les rangs de l'EIIL. Selon des informations rapportées par des États Membres, l'EIIL aurait cependant à peine 250 à 500 membres sous son commandement au Yémen, qui auraient principalement pour cibles les dirigeants du Yémen et des Émirats arabes unis. L'idéologie de l'EIIL axée sur la violence extrême et la brutalité ne semble pas faciliter les recrutements au sein de la population yéménite, et le groupe est beaucoup plus faible qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique.

2. Afrique

a) Afrique du Nord

20. L'EIIL reste présent en Libye, sous la forme de cellules aux alentours de Tripoli, de Misrata et de Sabrata, dans l'ouest du pays, ainsi que près de Ghat et d'Aouéinat, et à Ajdabiya et à Derna, dans l'est. Selon les estimations, l'EIIL compterait dans ce pays entre 3 000 et 4 000 membres, auxquels le déplacement de quelques combattants terroristes étrangers venus d'Iraq et de la République arabe syrienne viendrait prêter main forte. L'insécurité qui règne en Libye offre des lieux de repli aux terroristes, ce qui a des répercussions sur les pays voisins. Les combattants terroristes étrangers d'origine nord-africaine, en particulier, constituent une menace à plus grande échelle pour la région, en ce qu'ils renforcent la capacité opérationnelle des réseaux terroristes locaux qu'ils intègrent, que ceux-ci soient ou non affiliés à l'EIIL.

21. Il semblerait que le financement de ces réseaux provienne de pratiques d'extorsion auprès des populations locales, de rançons payées à la suite d'enlèvements et de taxes en tous genres prélevées sur des itinéraires de contrebande. Toutefois, rien ne prouve que des terroristes d'Afrique du Nord soient directement mêlés au trafic de drogues ou à la traite d'êtres humains²¹.

22. Des éléments de l'EIIL sont présents dans les régions montagneuses de l'ouest de la Tunisie. En avril 2018, les forces armées tunisiennes ont éliminé plusieurs cellules dormantes de l'EIIL près de Kasserine²². Le groupe Ansar Beit el-Maqdes affilié à l'EIIL compterait, selon certains États Membres, jusqu'à 1 000 combattants en Égypte, dans le nord du Sinaï. Les opérations militaires lancées contre ce groupe en février 2018 se poursuivent.

23. L'EIIL continue à menacer ouvertement les processus électoraux en Afrique du Nord, mais son seul succès notable a été l'attaque qui a visé la Haute Commission électorale libyenne à Tripoli en mai 2018, dans laquelle 13 personnes ont perdu la vie²³.

b) Afrique de l'Ouest

24. L'État islamique du Grand Sahara est principalement actif à la frontière entre le Mali et le Niger²⁴. L'influence de ce groupe est moins grande que celle de Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux

²⁰ Information communiquée par un État Membre.

²¹ Information communiquée par un État Membre.

²² Information communiquée par un État Membre.

²³ Observations présentées le 21 mai 2018 au Conseil de sécurité par Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

²⁴ Information communiquée par un État Membre.

musulmans), une coalition de groupes terroristes régionaux affiliée à Al-Qaïda²⁵ qui est à l'origine des attentats et de la propagande contre les intérêts internationaux, notamment ceux de la France et des États-Unis, au premier semestre 2018²⁶. L'État islamique du Grand Sahara et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ont cependant tout deux pour objectif de déstabiliser le Sahel et d'y empêcher tout retour à la normale, afin de maintenir la liberté de mouvement au nord et de conserver l'accès aux itinéraires de contrebande²⁷. Les pressions auxquelles l'État islamique du Grand Sahara est soumis et l'absence de soutien de la part de la structure centrale de l'EIIL pourraient aboutir à une coopération plus étroite avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, mais pas à leur fusion²⁸. Au Burkina Faso, l'une des factions d'Ansarul Islam est liée à l'État islamique du Grand Sahara²⁹.

25. Le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » est nettement plus important que l'État islamique du Grand Sahara et contrôle le bassin du lac Tchad. Il a enlevé 111 écolières de la ville de Dapchi, au Nigéria, le 18 février 2018, puis les a relâchées le 21 mars 2018 en échange d'une forte rançon. Compte tenu de sa taille et des ressources financières dont il dispose à présent, ce groupe est celui qui semble représenter la principale menace de l'EIIL en Afrique de l'Ouest³⁰.

c) Afrique de l'Est

26. Le groupe affilié à l'EIIL en Somalie reste peu puissant, faute de ressources et de capacités. Malgré ses difficultés actuelles, l'EIIL continue d'avoir pour intention, sur un plan stratégique, d'étendre sa présence en Somalie. Un État Membre a relevé que le dirigeant de l'EIIL dans le Puntland, Abdikadir Mumin (non inscrit sur la Liste), avait fait part à des combattants locaux de son projet de regrouper les cellules existantes et de gagner à sa cause des combattants locaux. Les États membres estiment qu'en dépit des difficultés actuelles que connaît l'EIIL, la Somalie constituerait une bonne option pour des opérations futures.

27. Les sources de financement de l'EIIL en Somalie sont limitées, et la tactique qui était initialement la sienne, à savoir s'emparer de centres de ravitaillement tels que des ports, n'est plus viable. Le groupe s'est donc tourné vers des activités criminelles telle que le vol pour compléter le soutien limité qu'il reçoit de l'EIIL au Yémen sous la forme de contributions pécuniaires et d'armes légères et de petit calibre (voir S/2018/14, par. 42).

28. Certains États membres de la région ont signalé que des combattants terroristes étrangers tentaient de rejoindre la Somalie depuis leur territoire et que des individus venus d'autres zones de conflit cherchaient à traverser leur territoire en profitant de la porosité des frontières. Des États Membres ont en outre indiqué que la politique de recrutement et de radicalisation menée par l'EIIL en Afrique de l'Est s'effectuait essentiellement par le truchement d'Internet.

3. Europe

29. En Europe, les autorités des États membres sont demeurées préoccupées par la menace terroriste au début de l'année 2018, bien que le rythme des attentats et des complots déjoués ait baissé par rapport au début de l'année 2017. L'activité terroriste

²⁵ Les groupes qui composent la coalition font les suivants : Al-Qaïda au Maghreb islamique (QDe.014), Ansar Eddine (QDe.135), Al-Mourabitoun (QDe.141) et le Front de libération du Macina (voir S/2018/14/Rev.1, par. 32).

²⁶ Information communiquée par un État Membre.

²⁷ Information communiquée par un État Membre.

²⁸ Information communiquée par un État Membre.

²⁹ Information communiquée par un État Membre.

³⁰ Information communiquée par un État Membre.

a été en grande partie le fait d'individus connus de la justice mais sans antécédents graves liés à la sécurité. Ces attentats ont généralement été commis avec des moyens peu coûteux et peu sophistiqués, comme des couteaux ou des véhicules, mais ont eu de lourdes conséquences du fait qu'ils avaient pour cibles des lieux où se trouvaient de nombreux civils. L'utilisation réussie ou non d'explosifs au triperoxyde de triacétone s'est par ailleurs accrue³¹.

30. L'EIIL continue d'exhorter ses sympathisants en Europe, *via* les réseaux sociaux, à organiser des attentats dans leur pays de résidence. La Coupe du monde 2018 de la FIFA a été au cœur d'une opération de propagande visant à amener des individus isolés ou de petits groupes à frapper pendant le tournoi. Le groupe continue de diffuser diverses méthodes d'attentat ainsi que des instructions pour fabriquer des bombes ou des gilets d'explosifs. Il a eu tendance ces derniers temps à chercher davantage à encourager la perpétration d'attentats qu'à les diriger ou à les faciliter, en raison apparemment de l'amenuisement de ses capacités opérationnelles extérieures. Il a néanmoins manifesté récemment son intérêt pour des méthodes plus sophistiquées, faisant notamment appel à l'utilisation de produits chimiques ou d'engins explosifs improvisés téléguidés³².

31. Des États Membres ont noté que les retours de combattants dans leur pays d'origine ou les relocalisations de combattants opérant auparavant en Iraq et en République arabe syrienne n'ont pas été aussi nombreux que l'on s'y attendait, mais que l'immense majorité des combattants terroristes étrangers qui étaient parvenus à quitter la zone de conflit rentraient dans leur pays plutôt que de s'installer ailleurs. Le succès des mesures prises par les États Membres pour empêcher la plupart de nouveaux déplacements vers l'Iraq ou la République arabe syrienne a créé un autre problème, les individus aspirant à devenir des combattants terroristes étrangers devenant des « voyageurs frustrés ». L'EIIL dispose parmi eux de milliers de partisans actifs en ligne qui sont autant de recrues potentielles pour les réseaux terroristes. Malgré l'affaiblissement de sa structure centrale et la moindre qualité de sa propagande, ses nombreux messages, chiffrés par des moyens disponibles dans le commerce, sont restés très efficaces en termes de radicalisation, de recrutement et d'entraînement³³.

32. La radicalisation dans les prisons européennes est un problème de plus en plus préoccupant pour les responsables politiques. Par ailleurs, certaines des personnes condamnées il y a plusieurs années pour faits de terrorisme sont en passe de recouvrer la liberté et des complots ourdis en prison ont déjà été déjoués. Le 29 mai 2018, un détenu radicalisé a profité d'un congé pénitentiaire pour tuer deux agents de police et un passant à Liège (Belgique)³⁴.

33. Des États Membres ont mis l'accent sur la complexité du problème posé par les femmes de retour d'une zone de conflit. Bien qu'elles fussent nombreuses à avoir été confinées à la sphère domestique et que certaines aient été soumises à l'esclavage sexuel, il en est qui ont participé activement au recrutement de nouveaux combattants sur les réseaux sociaux, tandis que d'autres ont appris à manier des armes et d'autres encore ont pris part aux combats. Les enfants de retour dans leur pays représentaient un problème plus complexe encore pour les services de répression et les services sociaux, qui ne savaient trop quelle menace ils pouvaient constituer. L'origine et la nationalité de certains enfants nés dans des zones de conflit sont difficiles à déterminer. Ces enfants ont souvent été exposés à des idéologies extrémistes

³¹ Information communiquée par un État Membre.

³² Information communiquée par un État Membre.

³³ Information communiquée par un État Membre.

³⁴ Information communiquée par un État Membre.

violentes ; certains ont participé au tournage de vidéos de propagande, d'autres ont été mêlés à des combats et à des actes de violence.

4. Asie centrale et Asie du Sud

34. En Afghanistan, l'EIIL continue de chercher à étendre sa présence malgré la pression exercée par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, la coalition internationale et les Taliban. Pour l'instant, le groupe est surtout présent dans les provinces orientales de Kounar, de Nangarhar et du Nourestan, mais il est également actif dans le nord, dans les provinces de Jozjan, de Fariyab, de Sar-e Pol et du Badakhchan. Il a pris pied à Kaboul et alentour, et a commis des attaques sectaires dévastatrices et spectaculaires, ainsi que des attentats dirigés tant contre le Gouvernement que les Taliban pendant le cessez-le-feu de l'Eïd al-Fitr³⁵.

35. Comme indiqué dans le neuvième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (voir S/2018/466, section III), l'importance des effectifs de l'EIIL et la nature de la menace externe qui pourrait émaner de la présence du groupe dans ce pays ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les États Membres. Les informations fournies par ces derniers n'ont permis de dégager aucun nouveau consensus pour modifier sensiblement les principaux constats présentés dans ce rapport, à savoir que l'EIIL compte environ 4 000 membres en Afghanistan, dont près d'un millier dans le nord du pays (chiffres en hausse dans les deux cas), qu'il a pour chef Abu Sayed Bajauri (non inscrit sur la Liste), que la majorité de ses membres et de ses dirigeants étaient auparavant membres de Tehrik-e-Taliban Pakistan (QDe.132), et qu'il pourrait constituer une nouvelle menace pour les États Membres d'Asie centrale.

36. Selon un État Membre, certains projets d'attentat récemment détectés et déjoués en Europe ont été conçus par l'EIIL en Afghanistan. Un autre État Membre a indiqué que l'EIIL en Afghanistan était responsable d'au moins un attentat au Cachemire. En plus de vouloir s'implanter partout en Afghanistan, l'EIIL a toujours pour objectif de nuire aux intérêts des autres pays de la région.

37. Le risque de voir la menace terroriste s'étendre de l'Afghanistan vers l'Asie centrale semble s'accroître. De plus en plus de combattants terroristes étrangers quittent l'Iraq et la République arabe syrienne pour se réinstaller en Afghanistan, emportant avec eux les compétences qu'ils ont acquises dans le maniement des armes et des engins explosifs artisanaux, ainsi que leurs connaissances en matière de tactiques militaires. Certains d'entre eux ont des liens avec des groupes criminels. Bien souvent, les combattants d'Asie centrale n'ont guère de mal à s'intégrer parmi les Afghans d'ethnie ouzbèke ou tadjike³⁶.

5. Asie du Sud-Est

38. L'Indonésie a été touchée en mai 2018 par une vague d'attentats meurtriers. Des membres de Jamaah Ansharut Daulah³⁷, réseau de cellules locales lié à l'EIIL et dont le chef spirituel est Oman Rochman (QDi.407), ont pris l'initiative sans précédent d'utiliser leurs familles entières pour mener à bien trois opérations³⁸. Le 13 mai, une famille de six personnes, dont une fille de neuf ans, a perpétré trois attentats-suicide à la bombe contre des églises à Surabaya. Le 14 mai, une famille de cinq personnes a fait exploser deux motocyclettes piégées à l'entrée du siège de la police locale à

³⁵ Information communiquée par un État Membre.

³⁶ Information communiquée par un État Membre.

³⁷ Voir S/2018/14Rev.1, par. 56, et S/2017/573, par. 62.

³⁸ Information communiquée par un État Membre.

Surabaya ; tous les assaillants sont morts, à l'exception d'une fille de huit ans³⁹. Le 13 mai également, près de Sidoarjo, une autre famille de six personnes avait entrepris de fabriquer des bombes lorsque l'une d'elles a explosé prématurément, faisant deux morts parmi les membres de la famille⁴⁰. Bien qu'ayant revendiqué la responsabilité de ces attentats par l'intermédiaire de son agence de presse Amaq, l'EIIL ne semble pas y avoir directement contribué. Il apparaît cependant qu'à tout le moins, les trois familles concernées se connaissaient⁴¹. Des États Membres craignent que l'EIIL n'adopte un nouveau mode opératoire consistant à utiliser des familles, y compris des femmes⁴² et des enfants, pour commettre des attentats-suicide.

39. Aux Philippines, malgré les pertes subies par les groupes liés à l'EIIL au cours du siège de Marawi en 2017 (voir S/2018/14/Rev.1, paragraphes 58 et 59), la menace terroriste demeure très importante dans l'île de Mindanao. Selon certaines informations, les combattants rescapés se seraient regroupés, auraient rouvert des camps d'entraînement et auraient recommencé à recruter, attirant des centaines de partisans aussi bien dans le pays qu'à l'extérieur⁴³. En outre, il est apparu, lors des arrestations effectuées après le siège de Marawi de combattants terroristes étrangers présumés qui n'étaient pas originaires d'Asie du Sud-Est, dont certains étaient entrés aux Philippines en utilisant des documents de voyage faux ou volés ou en suivant un itinéraire fractionné, que le sud du pays restait une destination ou un point de passage pour les combattants terroristes étrangers non originaires de la région. La possibilité qui leur est ici offerte de prendre part aux combats et de pouvoir se procurer sur place des armes à feu y contribue⁴⁴.

40. Le groupe local affilié à l'EIIL, connu sous le nom d'EIIL-Philippines ou Daulah Islamiyah, regroupe plusieurs factions, dont la branche du Groupe Abu Sayyaf (QDe.001) basée à Basilan⁴⁵. Toutefois, depuis la mort d'Isnilon Totoni Hapilon (QDi.204) survenue à Marawi, l'affiliation de ce groupe à l'EIIL est moins claire, un grand nombre de ses membres s'en étant dissociés pour se consacrer davantage à des activités criminelles lucratives qu'à l'action idéologique⁴⁶. En juillet 2018, aucun successeur n'avait été identifié pour remplacer Hapilon à la tête de l'EIIL en Asie du Sud-Est⁴⁷.

41. De récentes inscriptions sur des listes nationales relatives à des sanctions ont mis en exergue le rôle des intermédiaires dans le réseau de l'EIIL en Asie du Sud-Est pour ce qui est du financement, de l'achat d'armes et de l'entraînement, et ont confirmé l'existence de liens entre les acteurs régionaux, d'une part, et entre ces acteurs et la structure centrale de l'EIIL, d'autre part⁴⁸. Ces intermédiaires ont ainsi facilité des transferts d'argent entre la structure centrale de l'EIIL et des affiliés de l'organisation aux Philippines, et organisé des formations à la fabrication de bombes et au maniement d'armes à feu à l'intention de recrues indonésiennes de Jamaah Ansharut Daulah dans des camps aux Philippines. Les affiliés de l'EIIL aux

³⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁰ Information communiquée par un État Membre.

⁴¹ Information communiquée par un État Membre.

⁴² Précédemment, plusieurs femmes qui s'apprêtaient à commettre des attentats-suicide ont été arrêtées en Indonésie. Voir Institute for Policy Analysis of Conflict, « Mothers to Bombers: The Evolution of Indonesian Women Extremists », 31 janvier 2017.

⁴³ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁸ Département du Trésor des États-Unis, « Treasury Sanctions ISIS-Philippines Facilitator for Terror Support », 30 avril 2018, et « Treasury Sanctions ISIS Facilitators Across the Globe », 9 février 2018.

Philippines auraient toujours accès aux millions de dollars amassés lors du pillage de banques et de maisons particulières à Marawi⁴⁹.

III. Point sur les mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

42. Depuis mon précédent rapport (S/2018/80), l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales ont continué de renforcer, d'affiner et d'exploiter efficacement les outils et mesures destinés à faire face à l'évolution de la menace que représente l'EIL, les entités qui lui sont associées et ses militants, ainsi que les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays.

43. Le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale le 20 avril 2018 conformément à sa résolution 70/291 (A/72/840) détaille les activités entreprises par le système des Nations Unies depuis 2016 jusqu'au début de l'année 2018 pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

44. Des efforts constants ont été faits pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité de la lutte contre le terrorisme que mène l'Organisation. Le 23 février 2018, j'ai signé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme (voir A/72/840, annexe III), arrêté d'un commun accord avec les chefs des entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes, qui vise à renforcer l'action commune des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme déployée à l'échelle du système.

45. Conformément à la résolution 2395 (2017) du Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont établi un rapport conjoint affirmant leur volonté de collaborer étroitement pour aider les États Membres à mettre en œuvre le cadre antiterroriste international et énonçant les mesures concrètes à prendre pour veiller à ce que les recommandations et analyses de la Direction exécutive soient prises en compte dans l'assistance technique fournie par le Bureau de lutte contre le terrorisme. Ce rapport conjoint a été examiné par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale (voir S/2018/435 et A/72/840).

46. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive ont également renforcé leur coopération grâce à des consultations bilatérales de haut niveau dans les régions les plus touchées par le terrorisme et l'extrémisme violent, consultations destinées à améliorer la visibilité de leurs activités et à mobiliser l'appui des donateurs et des prestataires d'assistance technique.

47. Les 6 et 7 mars 2018, les chefs du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive ont mené des consultations bilatérales de haut niveau en Iraq, l'accent étant mis sur les progrès accomplis par ce pays pour répondre aux 16 besoins prioritaires de renforcement des capacités recensés par le Comité contre le terrorisme et évalués par le Gouvernement iraquien en 2015. Une mission exploratoire conjointe, qui s'est déroulée du 1^{er} au 3 mai 2018, s'est plus particulièrement intéressée aux priorités en matière de renforcement des capacités.

48. Du 29 avril au 4 mai 2018, les chefs du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive se sont rendus en Asie centrale afin d'examiner les avancées

⁴⁹ Information communiquée par un État Membre.

réalisées dans le cadre du Plan d'action conjoint pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, et de voir dans quels domaines une coopération avec les États de la région pourrait être envisagée au cours de la prochaine phase du plan. Le Bureau continuera de coopérer étroitement avec la Direction exécutive, notamment pour ce qui concerne les suites données à la visite d'évaluation qu'il a effectuée dans les cinq États d'Asie centrale, en veillant à ce que l'assistance technique fournie soit axée sur les recommandations issues de cette visite et ciblée sur les besoins prioritaires de chaque État. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive ont conjointement rendu compte au Comité contre le terrorisme de leur visite en Asie centrale.

49. Les instances de l'Organisation des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme ont également continué de porter en priorité leurs efforts sur l'action visant à contrer le phénomène des combattants terroristes étrangers. En juin 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en consultation avec la Direction exécutive et par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers attaché à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, a terminé la dernière mise à jour du plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, conformément à la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Ce plan comprend à présent 40 projets, qui doivent être menés à bien par 12 organismes des Nations Unies. Plus de 20 d'entre eux mettent spécifiquement l'accent sur les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays⁵⁰.

B. Lutte contre le financement du terrorisme

50. L'EIIL a continué d'adapter ses méthodes d'action et de financement. Son évolution d'un groupe terroriste territorial vers un réseau terroriste clandestin a rendu plus difficile la détection des flux de financement. Il demeure donc nécessaire pour les États Membres d'accroître leurs capacités en termes de renseignement financier et de recourir davantage aux outils de lutte contre le financement du terrorisme.

51. Les responsables du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont assisté à la Conférence internationale de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida (« No money for terror ») organisée à Paris par le Président de la France les 25 et 26 avril 2018. Les participants ont adopté une feuille de route politique pour l'action mondiale contre le financement du terrorisme, qui met notamment l'accent sur la nécessité de soutenir davantage les États dont les stratégies d'application des normes relatives à la lutte contre le financement du terrorisme présentent des lacunes, et fait valoir le rôle que joue l'ONU dans ce domaine.

52. En mai 2018, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a tenu une session spéciale consacrée au financement du terrorisme, conformément à une recommandation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Les participants ont mis en avant les difficultés auxquelles se heurtent les États membres du GIABA dans la mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le financement du terrorisme, et ont souligné combien il importait de procéder à une évaluation régionale spéciale des risques liés au financement du terrorisme. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

⁵⁰ En application de la résolution [2396 \(2017\)](#), la version actualisée du plan a été communiquée aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées. Elle peut également être consultée sur le portail du réseau de lutte contre le terrorisme géré par le Bureau de lutte contre le terrorisme, portail où l'on trouvera également les fiches d'évaluation des projets déjà réalisés dans le cadre du plan.

(ONUDC) et la Direction exécutive s'emploient avec le GIABA à répondre à cet impératif.

53. Le risque que les nouvelles technologies et les nouvelles modalités de paiement soient utilisées à mauvais escient aux fins du financement du terrorisme demeure important, du fait en particulier que certains nouveaux instruments financiers ne sont toujours pas réglementés dans de nombreux États Membres. Dans le cadre des visites d'évaluation que le Comité contre le terrorisme effectue dans les pays, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué d'examiner avec les gouvernements hôtes les risques associés aux nouveaux instruments financiers, y compris la collecte de fonds en ligne. Du 28 au 30 avril 2018, la Direction exécutive a participé à la réunion plénière du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et a présenté au Forum opérationnel d'experts sur le financement du terrorisme créé par le Groupe d'action une synthèse consacrée à l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

54. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué à promouvoir la mise en place et l'utilisation effective de mécanismes de gel des avoirs en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. À la demande de la Tunisie, elle a contribué à un atelier d'experts consacré aux mécanismes de gel des biens et avoirs de terroristes, organisé par l'Union européenne (dans le cadre du projet de lutte contre le terrorisme dans la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord) et la France. La Direction exécutive et le Bureau de lutte contre le terrorisme élaborent actuellement une initiative conjointe destinée à aider la Tunisie à activer son mécanisme de gel des avoirs.

Criminalité organisée

55. Comme le Conseil de sécurité l'a mis en exergue dans la déclaration de sa Présidente en date du 8 mai 2018 (S/PRST/2018/9), les liens entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée restent un problème complexe. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme prête une attention grandissante à ces liens et à la possible implication de groupes terroristes dans des activités criminelles visant à lever des fonds. Certains États dans lesquels ont été effectuées des visites ont constaté une convergence croissante entre les activités de financement de l'EIL et celles de groupes criminels organisés qui opèrent en particulier dans le Sahel et l'Asie du Sud-Est.

56. Agissant conformément aux résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a également redoublé d'efforts pour inclure la question de la traite des êtres humains – lorsqu'elle est liée à l'appui au terrorisme, y compris le financement du terrorisme – dans son dialogue avec les États Membres, notamment dans le cadre de ses visites d'évaluation. En janvier 2018, la Direction exécutive a rejoint le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, forum politique auquel l'Assemblée générale a donné pour mission de resserrer la coordination entre les organismes des Nations Unies et les organisations internationales compétentes afin de faciliter l'adoption d'une stratégie globale portant sur tous les aspects de la prévention et de la répression de la traite des êtres humains.

57. Compte tenu de la complexité du sujet et du peu d'informations actuellement disponibles, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a entrepris d'étudier les liens entre le terrorisme et la traite des êtres humains. En avril 2018, elle a envoyé à tous les États Membres, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à New York, un questionnaire visant à recueillir des informations sur les liens entre les deux phénomènes. J'encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à y répondre.

58. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) continue de coopérer avec les organisations internationales, régionales et non-gouvernementales afin de donner aux spécialistes du patrimoine culturel et aux services de répression des États touchés par un conflit et des États concernés davantage de moyens de contribuer à la prévention et à la répression du trafic de biens culturels aux fins du financement du terrorisme. Cet effort repose notamment sur des initiatives visant à promouvoir le devoir de diligence en ce qui concerne les transactions sur le marché de l'art, et sur le partage de pratiques optimales en matière d'échange de biens culturels, ainsi que sur la formation de spécialistes de la lutte contre le pillage de biens culturels et le trafic d'antiquités.

C. Gestion des frontières et application de la loi

59. Plusieurs nouveaux impératifs concernant l'amélioration de la sécurité des frontières ont été définis dans la résolution 2396 (2017). Des efforts accrus ont donc été déployés au cours des six derniers mois pour améliorer l'utilisation et l'échange responsable des données biométriques entre les États Membres concernés, INTERPOL et d'autres instances internationales, et pour promouvoir la mise en place et l'utilisation des dossiers passagers et des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs.

60. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme collabore systématiquement avec les États Membres et les organisations internationales et régionales afin d'évaluer la mesure dans laquelle les systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs sont utilisés et de recenser les bonnes pratiques à cet égard. Jusqu'à présent, 66 États ont instauré des mesures imposant aux compagnies aériennes de communiquer les renseignements préalables conformément à la norme de l'Organisation de l'aviation civile internationale de 2017 y afférente. Toutefois, peu d'États ont les ressources et les moyens voulus pour mettre en œuvre effectivement de tels systèmes. Une assistance technique supplémentaire sera donc nécessaire pour assurer une utilisation plus large de ces technologies.

61. Le Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a élaboré un recueil des pratiques recommandées applicables à l'utilisation et à l'échange responsables des données biométriques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme⁵¹. Il sera ensuite organisé à l'échelle régionale une série d'activités de sensibilisation, financées par le Bureau de lutte contre le terrorisme en partenariat avec le Biometrics Institute, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, INTERPOL, l'ONUUDC et le secteur privé afin d'aider les États Membres et les organisations régionales à utiliser les données biométriques de manière responsable et dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et des normes y relatives.

62. Bien que le perfectionnement constant des technologies de pointe conçues pour identifier les combattants terroristes étrangers et autres individus liés au terrorisme soit encourageant, des difficultés subsistent, s'agissant en particulier de la nécessité de veiller à l'application de stratégies globales de gestion des frontières, qui soient respectueuses des droits de l'homme et fondées sur une démarche différenciée selon les sexes. Ces difficultés ont été considérablement exacerbées par l'ampleur sans précédent des déplacements forcés à l'échelle mondiale⁵².

⁵¹ Disponible à l'adresse www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2018/06/Compendium-biometrics-final-version-LATEST_18_JUNE_2018_optimized.pdf.

⁵² www.unhcr.org/en-us/figures-at-a-glance.html.

63. Dans le cadre d'un module de formation à l'intention des responsables de la sécurité aux frontières, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont organisé en Asie du Sud-Est, du 11 au 13 juin 2018, un atelier régional sur les droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Sept États Membres ont participé à cet atelier, qui était axé sur plusieurs aspects de la sécurité et de la gestion des frontières, y compris l'interception, l'assistance immédiate, le filtrage, les entretiens, la détention et le retour dans le pays.

64. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à l'exploitation, à la traite et à la violence sexuelle et sexiste qui sont le fait de groupes terroristes. Les États Membres doivent intensifier leurs efforts dans ce domaine en mettant au point et en œuvre à l'intention des responsables de la sécurité des frontières et des services de police des programmes de formation qui tiennent compte des disparités entre les sexes, en recrutant davantage de femmes dans les services de douane et de police, en se dotant du personnel et des infrastructures voulus pour répondre aux besoins spécifiques des femmes victimes du terrorisme, conformément à la résolution [2331 \(2016\)](#), et en s'employant à identifier plus efficacement les combattantes terroristes étrangères.

65. Les données restent insuffisantes concernant les personnes exclues du bénéfice du statut de réfugié en raison de liens présumés avec le terrorisme et les mesures prises en conséquence de cette exclusion, ce qui peut entraver l'analyse de l'efficacité des mesures en question. Il faut également que les États Membres élaborent des directives générales applicables à la collecte légale d'informations sur les dossiers des intéressés et sur l'échange régulier d'informations avec des États tiers, dans le plein respect des lois et normes internationales.

66. La protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes demeure une préoccupation prioritaire, compte tenu en particulier de la poursuite des attaques perpétrées par l'EIIL et ses partisans contre des cibles vulnérables. Depuis l'adoption de la résolution [2341 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, des initiatives ont été mis en place pour recenser les bonnes pratiques dans ce domaine et faciliter l'assistance aux États Membres. Le Groupe de travail sur la protection des infrastructures critiques y compris les cibles vulnérables, Internet et la sécurité du tourisme, créé par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, a publié en juin 2018 un recueil des bonnes pratiques applicables à la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes⁵³. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a également entamé un dialogue sur la question avec le secteur privé ; elle a notamment coprésidé les travaux du Forum économique mondial à ce sujet et fait valoir la nécessité de protéger les infrastructures critiques, tant auprès du Forum que dans le cadre du dialogue qu'elle a engagé sur la question de l'informatique et des communications et la lutte antiterroriste en Asie.

67. Comme indiqué dans mon précédent rapport (voir [S/2018/80](#), par. 28), la poursuite de la diffusion sur l'Internet et les médias sociaux d'instructions pour la commission d'attentats terroristes et la fabrication d'engins explosifs improvisés constitue un problème de sécurité majeur pour les services de répression. L'utilisation de ces engins par l'EIIL a fait un nombre incalculable de morts et de blessés parmi les civils et, comme souligné plus haut (voir par. 12), ira probablement en s'intensifiant. L'ONU fournit un appui aux États Membres dans le domaine de la lutte antimines afin d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Le Service de la lutte antimines aide actuellement le Gouvernement iraquien à

⁵³ Disponible à l'adresse www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2018/06/Compendium-CIP-final-version-120618_new_fonts_18_june_2018_optimized.pdf.

neutraliser et enlever les engins posés dans la vieille ville de Mossoul afin de faciliter les efforts de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

D. Coopération internationale en matière judiciaire

68. Les États Membres ont continué à progresser sur la voie du renforcement de la coopération internationale en matière judiciaire. Toutefois, le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers restent un problème majeur pour les systèmes de justice pénale. Les procureurs et les enquêteurs sont de plus en plus appelés à traiter des affaires complexes qui exigent une connaissance spéciale de la législation relative aux œuvres caritatives, aux finances et aux technologies de l'information et des communications, ainsi qu'une compréhension de la diversité des techniques d'enquête spéciales disponibles, y compris lors des enquêtes et des poursuites liées à des actes de violence sexuelle et sexiste, dans le plein respect des dispositions pertinentes du droit international et des obligations relatives aux droits de l'homme.

69. Le Conseil de sécurité exige des États Membres qu'ils améliorent la collecte, le traitement, la conservation et l'échange des informations et éléments de preuve pertinents (voir résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, par. 20). Dans les environnements à haut risque, tels que les conflits et les situations d'après-conflit, les spécialistes civils des procédures judiciaires et de l'application de la loi disposent souvent de moyens limités pour mener des enquêtes sur place. En conséquence, l'armée peut jouer un rôle essentiel dans la collecte, la préservation et l'échange légal d'éléments de preuve. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en coopération avec les membres du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies et le Centre international pour la lutte contre le terrorisme (La Haye), élabore actuellement des directives qui incluront des recommandations sur les moyens de garantir que les preuves recueillies par les militaires sont admissibles devant les tribunaux, notamment en préservant la chaîne de responsabilité et d'intégrité et le plein respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

70. Une autre question pressante pour les procureurs qui contribuent à l'entraide judiciaire est la nécessité de demander des éléments de preuve numériques aux prestataires de services de communication, qui sont tenus de mettre en place des procédures et des mécanismes permettant de répondre rapidement aux demandes d'entraide judiciaire émanant des États Membres. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUDC et l'Association internationale des procureurs et poursuivants ont poursuivi l'élaboration d'un guide pratique pour les demandes et le recueil d'éléments de preuve électroniques, y compris auprès de prestataires privés de services de communication, et ont organisé deux réunions de groupes d'experts à Vienne, en février et en juin 2018, ainsi qu'une réunion d'information à l'intention du secteur privé, qui s'est tenue en juillet 2018 dans la région de la Silicon Valley, aux États-Unis d'Amérique.

71. L'échange d'informations et l'utilisation des technologies et des bases de données jouent un rôle essentiel dans la prévention du terrorisme. Il convient toutefois de procéder à la collecte, à l'analyse, au stockage et à l'échange de données dans le respect des droits de l'homme, en prévoyant notamment des dispositions pour la destruction de ces données. Toutes les parties prenantes doivent aussi assurer la protection effective des informations contenues dans les bases de données concernées. Les personnes dont les noms figurent dans ces bases de données doivent être des personnes au sujet desquelles il existe des motifs raisonnables de soupçonner une implication dans des menées terroristes, telle que définie dans les instruments

internationaux de lutte contre le terrorisme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'inclusion de personnes pour des raisons indues, telles que la participation à des activités politiques non violentes, compromet l'intégrité générale des bases de données et nuit à la coopération internationale.

72. Dans le souci de faciliter un resserrement de la coopération judiciaire, l'ONUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont collaboré à un projet visant à promouvoir la désignation d'autorités centrales et à encourager le partage de bonnes pratiques entre elles. En juin 2018, l'ONUDC a lancé une base de données des points de contact des autorités nationales compétentes, destinée à faciliter les contacts et l'échange légal d'informations dans ce domaine.

73. L'échec persistant à engager des poursuites dans les affaires de violence sexuelle, y compris l'esclavage sexuel, qui sont le fait de groupes terroristes reste une défaillance majeure. Dans mon rapport de 2018 sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2018/250) sont recensés d'horribles actes de violence sexuelle perpétrés par des groupes terroristes, et il y est souligné qu'à ce jour, pas un seul membre de l'EIIL ou de Boko Haram n'a été poursuivi pour infractions de violence sexuelle. Comme il est souligné dans le rapport, il est urgent de mettre au point des stratégies nationales relatives aux enquêtes et aux poursuites concernant les actes de violence sexuelle perpétrés par l'EIIL et ses affiliés, ce qui exigera à la fois une volonté politique et des compétences techniques.

74. Un autre aspect difficile, mais essentiel, en matière de coopération se rapporte aux services de renseignement – civils et militaires – qui peuvent fournir des informations précieuses sur les réseaux et les groupes terroristes, sur le champ de bataille aussi bien qu'à l'extérieur. Les services de renseignement peuvent jouer un rôle essentiel dans la collecte d'éléments de preuve en vue de poursuivre les auteurs d'infractions liées au terrorisme lorsque les canaux réguliers de la coopération judiciaire entre les acteurs de la justice pénale ne fonctionnent plus, notamment dans les situations de conflit ou d'autres situations à haut risque. La coordination et la coopération, grâce à la création de pôles de centralisation du renseignement ou à des mécanismes de coopération plus informels, peuvent favoriser la compréhension des rôles et des besoins des communautés du renseignement et de la justice. De solides mécanismes de contrôle devraient être mis en place pour garantir que cette coopération soit pleinement conforme aux normes relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit.

E. Poursuites, réadaptation et réinsertion

75. Les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui les accompagnent qui se trouvaient dans des zones de conflit ont continué à rentrer dans leur pays ou à être relocalisés, avec différents niveaux d'expérience. Il s'avère difficile pour les États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des évaluations exhaustives des risques liés à ces personnes et d'y donner la suite voulue, s'agissant notamment de prendre des mesures en matière de poursuites, de réadaptation et de réinsertion respectueuses du droit national et international et soucieuses des sensibilités propres au sexe et à l'âge des intéressés, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité.

76. Compte tenu du nombre croissant de combattants terroristes étrangers entrant dans les systèmes de justice pénale, le rôle des prisons dans la lutte contre ce phénomène demeure crucial. En janvier 2018, l'ONUDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont lancé un projet conjoint axé sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente dans les prisons. Ce projet vise à renforcer la sûreté et la

sécurité pénitentiaires, à améliorer la capacité d'évaluer les risques auxquels sont exposés les détenus extrémistes violents et les besoins de ces derniers, à accroître la capacité de désengagement en milieu carcéral et à améliorer la réinsertion sociale, après la libération de prison ou en instaurant des peines de substitution à l'emprisonnement. L'ONU DC élabore également des directives applicables aux mesures non privatives de liberté pour les infractions liées au terrorisme, y compris pour les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays.

77. Une difficulté nouvelle dans ce domaine tient aux risques auxquels sont exposés les combattants terroristes étrangers quittant le système carcéral et les besoins particuliers de ces individus, dont le nombre devrait augmenter dans les mois et années à venir. Le risque existe que la peine d'emprisonnement ait un effet retardateur, et non pas réducteur, quant à la menace qu'ils représentent.⁵⁴ Dans le dialogue qu'elle entretient avec les États Membres, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a relevé des préoccupations concernant la pertinence des outils existants d'évaluation et de suivi des risques liés à ces individus, ainsi que la nécessité de veiller à mettre en place en dehors du milieu carcéral des mesures efficaces propices à leur réadaptation et à leur réinsertion dans la société. Les États Membres ont entrepris de mettre au point et d'affiner ces outils et programmes, mais il sera nécessaire d'en évaluer l'utilité et d'identifier les bonnes pratiques.

78. Les hommes aussi bien que les femmes de retour dans leur pays sont confrontés à diverses formes de stigmatisation et de marginalisation, mais les femmes qui sont emprisonnées sont davantage touchées par les violences physiques et sexuelles pendant leur détention et, lorsqu'elles sortent de prison, peuvent se heurter à des difficultés particulières liées à l'absence de débouchés économiques, aux tensions familiales et à la stigmatisation. Il importe donc que les États formulent et mettent en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion adaptés tenant compte des différences entre les sexes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons. Des efforts accrus sont nécessaires dans ce domaine.

79. Agissant conformément à la résolution 2396 (2017), plusieurs États ont mis en place des initiatives pour créer des programmes de réadaptation et de réinsertion des enfants associés aux combattants terroristes étrangers, et offrir en outre à ces derniers la protection juridique voulue. Toutefois, certains États n'ont pas encore adopté les garanties, règles ou normes juridiques propres à assurer la protection et la promotion des droits fondamentaux des enfants concernés. En outre, les programmes visant à prévenir le recrutement et la radicalisation des enfants, à les réadapter et à les réinsérer, sont souvent limités dans leur portée, leur durée et leur financement.

80. En juin 2018, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a présenté au Comité contre le terrorisme un bilan des efforts engagés pour tenir compte dans ses travaux de l'impact du terrorisme sur les enfants et les droits de l'enfant, notamment dans le contexte des évaluations de pays. L'ONU DC a publié un manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, qui fournit aux États Membres des orientations sur le rôle de la justice dans ce contexte. Il mène également plusieurs projets d'assistance technique dans ce domaine.

81. Le Bureau de lutte contre le terrorisme élabore actuellement un guide destiné à aider les États Membres à se conformer au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, pour ce qui est du traitement des enfants qui accompagnent des individus considérés comme ou soupçonnés d'être des combattants terroristes étrangers, ou qui leur sont associés. Une première réunion d'experts s'est tenue en avril 2018 à New York, et une première réunion consultative régionale sera organisée avec les États Membres d'Asie du

⁵⁴ <https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2018/04/CTED-Trends-Report-March-2018.pdf>.

Sud-Est les 30 et 31 juillet à Jakarta. La version finale du manuel sera établie d'ici à la fin 2018, à l'issue de deux autres réunions consultatives.

Bassin du lac Tchad

82. L'ONUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont continué d'appuyer les initiatives prises au niveau national dans les États du bassin du lac Tchad en vue de renforcer l'action de la justice pénale contre le terrorisme. Du 27 février au 2 mars 2018, l'ONUDC, la Direction exécutive et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont effectué une mission conjointe à Maiduguri (Nigéria), avec l'appui du Gouvernement nigérian et de l'Union européenne, afin d'examiner la mise en œuvre du plan d'action relatif à la justice pénale dans le nord-est du Nigéria, adopté par le Gouvernement nigérian en décembre 2017. Les débats ont été complétés par un atelier de deux jours de formation interinstitutions organisé à l'intention des 20 membres du Centre d'enquête mixte, qui est chargé du filtrage initial des personnes associées à Boko Haram dans l'État de Borno.

83. Conformément aux dispositions des résolutions [2349 \(2017\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, une conférence régionale sur l'identification, la poursuite en justice, la réadaptation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad s'est tenue à N'Djamena du 10 au 13 avril 2018. Parmi les participants figuraient des représentants des quatre États du bassin du lac Tchad, des partenaires régionaux et des entités des Nations Unies, dont la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC. Durant la conférence, il a été observé que les différences entre les pratiques des États du bassin du lac Tchad pourraient compromettre l'efficacité et la viabilité d'une approche régionale. Les participants ont réaffirmé la nécessité pour les États du bassin du lac Tchad de définir des éléments communs et, dans la mesure du possible, des normes communes, en termes d'identification, de poursuite en justice, de réadaptation et de réinsertion des personnes associées à Boko Haram.

84. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC ont organisé à N'Djamena, du 17 au 19 juillet 2018, à l'intention des pays du bassin du lac Tchad, un atelier régional sur des méthodes cohérentes d'identification et de poursuite en justice des personnes associées à Boko Haram, dont les travaux ont contribué au volet de la stratégie de stabilisation régionale pour le bassin du lac Tchad axé sur l'identification, la poursuite en justice, la réadaptation et la réinsertion. Cette stratégie, dont l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad ont pris l'initiative, est en cours de finalisation et devrait être adoptée en août 2018.

F. Contre les discours terroristes et mobiliser les communautés

85. Les organismes des Nations Unies ont continué d'appuyer les initiatives visant à promouvoir à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société une approche globale de la lutte contre l'extrémisme violent. Dans le cadre de ses échanges avec les États au nom du Comité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a noté un attachement croissant à une approche inclusive de la lutte contre l'extrémisme violent, visant à mobiliser les communautés vulnérables et menée en partenariat avec des groupes de la société civile, des éducateurs, des conseillers et des experts. Certains gouvernements ont activement encouragé l'action d'intervenants non gouvernementaux dans ce domaine, notamment en fournissant des fonds, plutôt que de gérer directement les initiatives de lutte contre l'extrémisme violent. Dans le cadre de l'action qu'ils continuent de mener dans ce domaine, les États devraient assurer un suivi adéquat des incidences que les mesures de lutte contre

l'extrémisme violent ont sur les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes, des enfants et des diverses communautés religieuses, culturelles et ethniques.

86. Pour conclure une série d'ateliers destinés à mobiliser les communautés et organisés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à l'intention des États Membres d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, le Comité contre le terrorisme a tenu une réunion informelle le 6 juin 2018, en mettant l'accent sur la nécessité de la participation de l'ensemble de la société à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ont assisté à la réunion les États Membres d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, ainsi que des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme.

87. Le 29 mai 2018, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a organisé une séance publique du Comité pour examiner les faits nouveaux en matière de lutte contre les discours terroristes, conformément à la résolution 2354 (2017) du Conseil de sécurité. Les experts qui ont participé à la séance, notamment des représentants de gouvernements, d'universités, d'instituts religieux, d'organisations de la société civile et du secteur privé, ont souligné l'importance de l'adoption d'approches de la lutte contre la propagande terroriste qui mobilisent l'ensemble de la société. Les participants ont insisté sur la nécessité de promouvoir l'esprit critique et l'aptitude à se servir des outils numériques parmi les publics susceptibles d'être visés par la propagande terroriste, et de veiller à ce que les contre-discours expriment une compréhension des causes d'aliénation. Si la suppression des contenus terroristes sur les plateformes en ligne peut parfois s'avérer pertinente, elle ne saurait se substituer à une contre-propagande nuancée menée sur le long terme.

88. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a également continué de collaborer avec les chercheurs, en particulier par l'intermédiaire de son Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, afin d'identifier et d'évaluer les problèmes, les tendances et les faits nouveaux liés à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle a publié le 11 avril 2018 un rapport sur l'évolution des problèmes posés par le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers, qui repose principalement sur les travaux des membres du Réseau⁵⁵.

89. La pleine participation et l'autonomisation des femmes sont essentielles au succès des programmes de lutte contre l'extrémisme violent pour ce qui est de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Les 10 et 11 avril 2018, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le secrétariat permanent du Groupe de cinq pays du Sahel, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme, ont organisé une manifestation de haut niveau sur les femmes, la violence et le terrorisme en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. Les participants ont adopté l'« Appel de Dakar », dans lequel il est recommandé que les États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel prennent des mesures efficaces pour associer systématiquement les femmes à toutes les initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent et à lutter contre le terrorisme, et que la communauté internationale et les organisations régionales apportent un appui substantiel aux initiatives prises par les femmes pour combattre et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans la région.

90. Le 18 juillet 2018, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont tenu un colloque commun sur les activités de recherche axées sur la problématique hommes-femmes et la collecte de données sur les facteurs de radicalisation parmi les femmes, et sur les effets des stratégies de lutte contre le

⁵⁵ www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2018/04/CTED-Trends-Report-March-2018.pdf.

terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et les organisations de femmes, afin d'élaborer une politique et des programmes ciblés et fondés sur des données factuelles, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans ses résolutions [2242 \(2015\)](#) et [2395 \(2017\)](#).

91. Les efforts engagés pour prévenir et combattre l'extrémisme violent doivent inclure les jeunes. En avril 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme, de concert avec les missions permanentes de la Norvège et du Pakistan, a organisé une table ronde sur le thème « Investir dans la jeunesse pour lutter contre le terrorisme ». Les participants ont examiné les moyens par lesquels les entreprises privées, les organisations de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux peuvent contribuer aux efforts de lutte contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et trouver d'autres voies pour les jeunes.

92. En s'appuyant sur ses guides relatifs aux programmes de prévention de l'extrémisme violent dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO a organisé au niveau régional des activités de renforcement de la prévention à l'intention des acteurs de l'éducation et de la jeunesse dans le bassin du lac Tchad, la corne de l'Afrique et le Sahel, ainsi qu'en Europe du Sud-Est et en Asie centrale. Le 25 avril 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'UNESCO ont lancé un projet commun intitulé « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie ». Le projet fournit un cadre d'action permettant de donner aux jeunes femmes et hommes les moyens d'être les acteurs du changement au sein de leurs propres communautés et de promouvoir la compréhension, la tolérance et la paix dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

93. Les entités des Nations Unies participent également à la promotion du dialogue interreligieux et interculturel en vue de prévenir l'extrémisme violent et les atrocités criminelles. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a poursuivi le dialogue avec les chefs religieux sur la prévention des atrocités criminelles, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles⁵⁶.

IV. Observations et recommandations

94. Malgré les efforts constants déployés par les États Membres pour renforcer la mise en œuvre d'un large éventail de mesures de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, de nombreux obstacles subsistent, qui tiennent en particulier à la transformation de l'EIIL d'une entité territoriale à un réseau clandestin, aux activités de ses filiales et à la menace que représentent le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers. Ces obstacles sont également liés à la sophistication grandissante et à la complexité technique des mesures requises, ainsi qu'aux compétences spécialisées nécessaires et aux ressources coûteuses y afférentes. Dans ce contexte, la capacité du système des Nations Unies de continuer à évaluer les lacunes en matière de mise en œuvre, de recenser les bonnes pratiques et de fournir l'assistance technique nécessaire aux États Membres reste un élément crucial.

95. Je note avec satisfaction les conclusions de la première semaine consacrée à la question de la lutte contre le terrorisme, qui s'est déroulée au Siège à l'Organisation des Nations Unies du 25 au 29 juin 2018 et a confirmé la volonté commune des États Membres face au terrorisme et leur détermination à agir dans le cadre défini par

⁵⁶ www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Plan%20of%20Action_Religious_Prevent-Incite-WEB-rev3.pdf.

l'ONU et à le renforcer. Le 26 juin, dans sa résolution 72/284, l'Assemblée générale a réaffirmé par consensus l'approche exhaustive et les quatre piliers complémentaires de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle a également approuvé des mises à jour importantes à la lumière de l'évolution de la menace du terrorisme, concernant notamment le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers et de leur famille, la lutte contre le financement du terrorisme, la lutte contre la propagande terroriste et la protection des infrastructures critiques.

96. Immédiatement après l'examen de la Stratégie, j'ai organisé, les 28 et 29 juin, la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. Cent cinquante États Membres ont répondu à l'appel que j'ai lancé concernant les moyens de renforcer la coopération multilatérale et d'établir de nouveaux partenariats pour traiter les aspects pratiques et opérationnels de la lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre du combat contre l'EIL. Il a été largement convenu qu'il faut faire davantage pour mettre en commun les compétences et les informations essentielles liées à la lutte contre le terrorisme. Les États Membres ont également souligné les avantages de l'adoption, à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société, d'une approche globale et inclusive de la prévention et de la répression du terrorisme, en incluant la société civile et en associant pleinement les femmes et les jeunes.

97. La lutte contre le terrorisme demeure l'une de mes plus hautes priorités et je suis déterminé à faire fond sur le succès de la semaine consacrée à la question de la lutte contre le terrorisme. Bon nombre des activités proposées à l'issue des débats de cette semaine permettraient de renforcer les moyens employés par l'Organisation pour aider les États Membres à contrer la menace posée par l'EIL, grâce par exemple à un réseau mondial de coordonnateurs de la lutte contre le terrorisme, à des structures qui permettent de contribuer plus efficacement au renforcement des capacités, à l'échange d'informations en temps réel et à l'organisation de manifestations thématiques.